

# Attentes d'encadrement et d'autonomie des adolescents à l'occasion des activités de loisirs

Christiane Crépin

CNAF – Département de l'Animation de la Recherche et du réseau des Chargés d'études.

**Mots clés :** Adolescents – Loisirs – Politiques familiales.

La politique familiale ne s'adresse pas uniquement aux jeunes enfants mais aussi aux adolescents âgés de 12 ans à 18 ans. Une évaluation de cette politique réalisée en 2007 et 2008 dans le domaine des loisirs a mis en exergue des inadaptations des équipements et des activités proposés aux adolescents... Les résultats de ces travaux sont publiés dans la revue électronique *l'e-ssentiel* ainsi que dans la collection des Dossiers d'études de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF). Les enseignements reposent sur les résultats de trois études croisées :

- les attentes des familles et des jeunes, à partir d'une synthèse d'études locales relayées par une quarantaine de caisses d'Allocations familiales (CAF) ;
- les attentes et les avis des élus recueillis dans une enquête auprès de trois cents communes représentatives ;
- des problématiques de territoires singuliers, analysées dans huit monographies au regard des contextes économiques et sociaux, des enjeux locaux, des jeux d'acteurs, des conditions de construction collective d'une politique.

Pour dessiner les contours de programmes adaptés, un projet d'étude et d'enquête auprès d'adolescents, jeunes hommes et jeunes filles, de leur père et de leur mère, a été lancé par la CNAF (1). Ce projet s'appuie sur les enseignements issus des travaux précités. Cet article s'attache au questionnement suscité par les principaux écarts de perception des demandes des adolescents et de leurs parents. On analyse souvent les pratiques des adolescents en matière de loisirs, mais pas leur signification pour les jeunes, ni pour les parents.

Alors qu'ils souhaitent un encadrement de la part de leurs parents et des adultes, les adolescents expriment en même temps un besoin d'autonomie.

Il est tenté d'esquisser des hypothèses de compréhension de ces attentes, non entendues, et en apparence contradictoires, en se rangeant du point de vue des jeunes, puis de leurs parents. La confrontation se joue dans l'écart d'appréhension de ces concepts. Elle se joue également dans les notions d'« attachement », de « supervision », de « veille », d'« accompagnement », de « transmission », d'« implication », d'« engagement », de « recherche de liens », de « construction identitaire ». Le déficit d'activités pour les jeunes, la difficile appréhension de leurs attentes d'encadrement par leurs parents, comme par d'autres encadrants, nécessitent d'approfondir le questionnement. Comment mettre en perspective les attentes et les besoins des jeunes concernant les activités de loisirs, et les rapprocher des attentes et des conceptions éducatives des éducateurs et, en premier lieu, de leurs parents ? Les travaux de sociologues de la famille, de la jeunesse, des loisirs, de la socialisation, des relations avec les parents, sont explorés dans cet article à la lumière des enseignements issus des études évaluatives de la politique jeunesse de la branche Famille. Dans un premier temps, sont décrits le contexte démographique et social de la jeunesse, puis les problématiques de l'adolescence, de la jeunesse et des relations avec les parents, avant de formuler des hypothèses de travail sur l'encadrement des jeunes et le rôle éducatif des parents.

## Le contexte démographique et social de la jeunesse

En 2009, 4,7 millions d'adolescents sont âgés de 12 à 17 ans, dont 2,4 millions de jeunes hommes et 2,3 millions de jeunes filles. Les adolescents bénéficient moins souvent des prestations familiales des CAF : le taux de couverture est de 80 %

(1) Appel d'offre CNAF n° 292.09, « Étude et enquête sur les adolescents et leurs parents : encadrement et autonomie dans les activités de loisir », mai 2009.

pour ceux âgés de 10 ans à 14 ans, et 63 % pour les 15 ans à 19 ans. La jeunesse est inégalement répartie sur le territoire, la moitié étant concentrée dans cinq régions : Île-de-France (19 %), Rhône-Alpes (10 %), Nord – Pas-de-Calais (8 %), Provence-Alpes-Côte d’Azur (7 %), Pays de la Loire (6 %) (Cazain et Crépin, 2003). Le nombre d’adolescents varie chaque année en fonction du nombre de naissances, comme le montre la pyramide des âges construite par l’Institut national de la statistique et des études économiques [INSEE (2)]. En 2009, d’après les années de naissance de 1991 à 1996, 810 482 jeunes sont âgés de 17 ans, 798 207 de 16 ans, 762 286 de 15 ans, 762 125 de 14 ans, 778 175 de 13 ans, et 785 503 de 12 ans. Un écart de 50 000 adolescents est observé selon les classes d’âge de 17 ans et de 14 ans : cet écart se répercute sur les cohortes de jeunes dans le temps. Cette variation influe sur les besoins en équipements et en éducation selon les années. La répartition des adolescents et des jeunes en 2009 selon le sexe et l’âge est représentée dans le graphique ci-dessous. En 2009, les adolescents de 14 ans et 15 ans, nés en 1994 et 1995, sont les moins nombreux ; les plus nombreux sont les jeunes âgés de 17 ans révolus. D’ici trois ans, les jeunes de 17 ans seront moins nombreux que les plus jeunes.

### Quelques traits sociaux des adolescents et des jeunes

#### Environnement familial

70 % des adolescents vivent avec leurs deux parents, 20 % dans une famille monoparentale, 10 % dans une famille recomposée. En raison de la progression des divorces au-delà de la quatrième année de vie en couple des parents, puis de

la durée moyenne de huit ans de vie avec un seul de leurs parents, les adolescents vivent plus souvent que les plus jeunes enfants dans des familles monoparentales ou recomposées, et sont plus souvent confrontés à des tensions familiales avant la séparation de leurs parents (Godet et Sullerot, 2005). Ainsi, 85 % des enfants de moins de 15 ans vivent avec leurs deux parents. La mésentente des parents a le plus fort impact sur la construction identitaire des adolescents, surtout des garçons (Archambaud, 2002). En revanche, la dimension verticale de la famille s’est renforcée : six adolescents sur dix ont leurs quatre grands-parents depuis les années 1990, contre 5 % en 1960 (Attias-Donfut et Segalen, 1998).

#### Scolarité

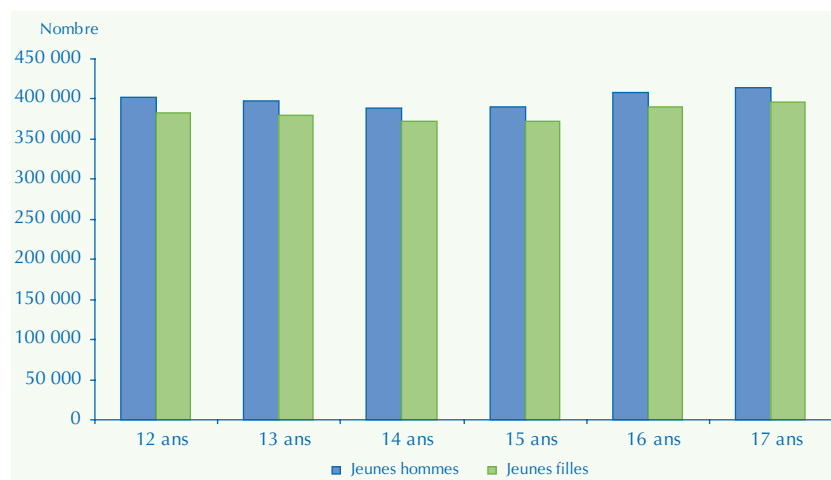
98 % des adolescents sont scolarisés mais, malgré la scolarité obligatoire jusqu’à 16 ans, certains quittent l’école à partir de 14 ans (Damon, 2004). En 2006, à 17 ans et à 18 ans, 8 % des adolescents ne sont plus scolarisés : 60 000 adolescents ont quitté le système éducatif sans qualification la même année. Ces situations diminuent au fil du temps : en 1950, aux mêmes âges, 12 % des jeunes n’étaient plus scolarisés. Les objectifs européens, pour la période 2007-2012, visent un taux de 10 % des jeunes en situation de « décrochage » scolaire pour l’ensemble des pays : les politiques diffèrent selon les pays ainsi que l’âge de la fin de la scolarité obligatoire.

#### Pauvreté

Le taux de pauvreté des enfants augmente avec leur âge : parmi les jeunes enfants, 5 % à 6 % sont pauvres et plus de 10 % des adolescents le sont.

Les raisons de ce phénomène sont un coût plus élevé de l’adolescent par rapport à l’enfant plus jeune (3), et une moindre couverture par les prestations sociales. Par ailleurs, ces adolescents habitent plus souvent que les jeunes enfants dans des quartiers défavorisés ou enclavés, la famille accédant plus souvent à l’habitat social collectif lorsqu’elle s’agrandit, ou lorsqu’elle se modifie, alors que les aînés approchent de l’adolescence.

### Répartition des adolescents âgés de 12 ans à 17 ans révolus selon le genre en 2009



Source : INSEE, Pyramide des âges au 1<sup>er</sup> janvier 2009 ; estimations de population (résultats provisoires arrêtés fin 2008).

(2) Estimations de la population (résultats provisoires arrêtés fin 2008). Les résultats définitifs du nouveau Recensement de la population y compris des enfants devraient être connus fin 2009.

(3) Que prend en compte l’échelle d’équivalence : l’enfant représente 0,3 part contre 0,5 à partir de 14 ans.

### Inégalités d'accès aux loisirs

Les adolescents ont des pratiques culturelles et de loisirs parmi les plus intenses de la population. Les activités préférées sont le sport, le temps passé avec les copains, le cinéma, la musique, les nouvelles technologies. L'élévation générale des niveaux de diplôme a contribué à diffuser les pratiques culturelles (livres, cinéma, théâtre, musées) dans tous les milieux sociaux et à développer l'offre d'équipements (bibliothèques, expositions). Mais la proximité géographique de l'accès aux équipements, les différences de niveaux de vie entre les jeunes, les freins symboliques (niveau de diplôme, milieu familial) entraînent des inégalités d'accès aux loisirs (Schneider, 2009 et Octobre, 2009).

### Stratégies et programmes pour la jeunesse

Depuis une dizaine d'années, de nombreux pays ont lancé des programmes ciblant les jeunes. La plupart ne disposent d'aucune politique publique spécifique en faveur de la jeunesse. L'objectif des organisations internationales (4) est de contribuer à l'autonomisation des jeunes. Trois priorités sont encouragées dans ce sens : la participation des jeunes (encourager le dialogue), les partenariats (concevoir des projets et des programmes avec les jeunes), l'intégration des attentes des jeunes dans les orientations des États dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture et de la communication. Les activités de loisirs participent de ces différents domaines. L'Institut national de la jeunesse de l'éducation populaire (INJEP) est le correspondant de ces programmes pour la France.

## Problématiques de l'adolescence et de la jeunesse, et relations avec les parents

De très nombreux auteurs et institutions s'intéressent à la jeunesse et aux liens avec les parents. On s'intéresse ici au contenu de la relation au regard des activités de loisirs.

### Les jeunes et leurs parents : des relations placées sous le « bonheur », mais que faire en cas de difficulté ?

Une enquête a été réalisée en 2006 par l'institut de sondages IPSOS pour la Délégation interministérielle à la Famille sur « Les relations parents-enfants au quotidien » ; elle porte sur un échantillon national représentatif de 502 parents ayant au moins un enfant âgé de 11 ans à 16 ans (IPSOS, 2007). Quelques résultats présentés dans l'encadré ci-contre soulignent la qualité des relations entre les adolescents et leurs parents. Les loisirs et les passions sont les sujets privilégiés

d'échange dans la famille, puis la vie à l'école et les amis. Une grande majorité des parents exprime une facilité de dialogue avec leurs enfants et estime ne pas vraiment manquer de compétence pour élever leurs enfants au quotidien. Les relations

### « Les relations parents-enfants au quotidien » D'après l'enquête IPSOS (janvier 2007)

Quelques résultats de l'enquête réalisée par l'institut de sondages IPSOS en 2006 auprès d'un échantillon représentatif de 502 parents ayant un enfant âgé de 11 ans à 16 ans sont donnés dans cet encadré. L'objectif de l'enquête est de « *comprendre quelles sont les relations au quotidien entre les parents et leur(s) enfant(s), d'évaluer la proportion de parents rencontrant des difficultés dans l'éducation de leur enfant, quels types de problèmes sont rencontrés et la manière d'y faire face, seul ou en faisant appel à une aide extérieure* ».

#### Les sujets de la vie quotidienne représentent l'essentiel des motifs de dialogue entre parents et enfants :

- les loisirs et les passions des enfants constituent le premier thème de discussion pour 88 % des parents. La vie à l'école représente également un thème important d'échange, dans 81 % des cas, ainsi que les amis des enfants (79 %). Les projets de la famille, notamment autour des vacances, sont cités dans 73 % des cas ;
- l'avenir des enfants représente 58 % des sujets d'échange, et 66 % lorsque les enfants sont âgés de 14 ans à 16 ans. Les loisirs et les passions des parents sont évoqués dans 47 % des réponses de ces derniers. Les relations sentimentales représentent un « jardin secret » pour les enfants ; elles font plus souvent l'objet de dialogue avec les parents lorsque les enfants sont plus âgés : 39 % à 16 ans.

#### Les « dangers » perçus par les parents :

- la drogue et la violence sont les premiers motifs de peur exprimés par les parents à l'égard de leur enfant, et sont abordés plus facilement avec les mères qu'avec les pères ;
- la grande majorité des parents estime ne pas manquer de compétence pour élever leur enfant au quotidien. 14 % des parents ont le sentiment de ne pas pouvoir protéger suffisamment leur(s) enfant(s), 4 % ont besoin d'aide. Ils sont nombreux à ressentir « parfois » ces sentiments ; 28 % estiment manquer d'aide ; 53 % ne comprennent pas les réactions de leur enfant.

#### La délinquance :

Du point de vue des parents, les activités de sports et de loisirs aident les jeunes à ne pas être délinquants : les apprentissages des règles du jeu, du respect des autres contribuent, en effet, à leur socialisation et les aident à s'accomplir. (Source : IPSOS, 2007, étude pour la Délégation interministérielle à la Famille « Les relations parents-enfants au quotidien »).

(4) UNESCO, 2009 : « Agir avec et pour les jeunes » (entre 15 et 24 ans). Programmes de renforcement des capacités destinés aux décideurs de politiques nationales et aux organisations de jeunesse. Politiques et programmes de jeunesse. (<http://portal.unesco.org>).

avec les adolescents sont donc, de manière dominante, une source de bonheur et d'épanouissement. Toutefois, en cas de difficultés potentielles, certains parents doutent de leur capacité à gérer la situation : ils feraient appel à une aide extérieure. La drogue et la violence sont les dangers les plus redoutés. Pour la plupart des parents, il est plus difficile d'élever des enfants aujourd'hui par rapport à la génération de leurs propres parents.

À partir d'une étude conduite dans plusieurs pays présentée lors de la conférence mondiale des ministres de la jeunesse en 2002, l'UNICEF insiste sur le fait que, lorsqu'ils ont de bonnes relations avec leurs parents – qu'ils se sentent compris et aidés, s'entendent bien avec eux –, les jeunes font preuve de plus d'initiatives sur le plan social et souffrent moins de dépression. Plus spécifiquement, les travaux préparatoires à la Conférence de la famille en 2007 (Hébrard de Veyrinas et Pequignot, 2007 ; Cahierre et Hetzel, 2007) font un tour d'horizon des différentes questions intéressant les familles et leurs enfants pour ce qui concerne les activités de loisirs et éducatives familiales complémentaires de l'école. Les études confirment que les loisirs tiennent une place importante dans l'éducation des enfants, et contribuent à la sociabilité familiale et amicale. Les parents demandent à être associés à la construction d'un projet de loisirs et se considèrent comme les premiers éducateurs.

Une étude de la direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville) sur le temps périscolaire s'intéresse à l'expérience des familles et de leurs enfants au regard des activités périscolaires des enfants de l'école primaire et du collège (Ananian et Bauer, 2007). L'étude met en évidence les articulations des temps respectifs de travail des parents par rapport aux temps libres des enfants. Les moments, parfois longs, passés par les enfants hors de la famille sont détaillés au cours de la journée. Cette organisation du temps en commun varie selon les disponibilités professionnelles des parents, l'organisation des activités, les recours à l'aide extérieure, la structure de la famille, la catégorie sociale. Un autre facteur de contexte intervient dans l'organisation du temps : la taille de l'unité urbaine, les temps d'absence des parents étant plus longs lorsqu'ils habitent une grande communauté urbaine.

### **Perspectives d'avenir de la jeunesse : les adolescents sont les futurs jeunes**

En France, les parents et les jeunes n'anticipent-ils pas, dès l'adolescence, les comportements au regard des perspectives difficiles d'emploi des jeunes ?

(Van de Velde, 2007). Observé partout en Europe, l'allongement de la jeunesse est particulièrement subi en France. Le fort taux de chômage des jeunes – la France se caractérise par l'un des plus forts taux de chômage d'Europe des jeunes âgés de 15 ans à 24 ans, de plus de 21 %, selon Eurostat en 2005 et en 2008 – renvoie à un allongement des études et à un report de l'ensemble des étapes, professionnelles et familiales, d'autonomie. Cette contrainte induit en amont une forte pression sur les adolescents et les jeunes, qui se révèle assez pessimiste : les enquêtes du Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie (CREDOC, 2008) soulignent ce pessimisme des jeunes de moins de 25 ans (69 %) pour ce qui concerne le niveau de vie et l'avenir ; ils sont toutefois moins pessimistes que leurs parents (plus de 80 %), montrant ainsi l'écart de perception entre parents et adolescents.

Les mêmes conclusions ressortent de l'étude « Les jeunes face à leur avenir » (5) initiée par la Fondation pour l'innovation politique, qui rassemble les souhaits et les aspirations des jeunes à l'égard de la famille, de l'emploi, de la société (Stellinger, 2008). Dans un chapitre consacré à la jeunesse française, « Des jeunes français isolés et pessimistes face à une prise en charge publique limitée » (Loncle, 2008), l'analyse s'intéresse aux facteurs identitaires. L'absence de confiance dans l'éducation est associée aux difficultés d'insertion professionnelle et à la conscience de ces difficultés. L'accent est d'autant plus prononcé pour les jeunes ayant un niveau primaire ou secondaire, ou par les jeunes ruraux. Les écarts de perception avec les autres jeunes européens sont marqués par les relations avec la « communauté locale », l'éducation, la religion, les amis. Aussi, l'étude insiste sur le fait que ces résultats expriment l'isolement des jeunes en France. Parmi les hypothèses avancées, la montée de l'individualisation, la conscience de la précarisation du monde du travail (Paugam, 2007), l'insuffisance du « système d'action publique », l'absence de soutien de l'État dans les parcours des jeunes vers l'emploi, sont les motifs de désaffection énoncés. Par rapport aux autres pays d'Europe, les jeunes sont moins engagés que dans les autres pays dans les lieux de représentation organisée (conseils de quartier), peu représentés parmi les élus, et pessimistes à l'égard des institutions et de l'avenir.

### **L'Europe et l'avenir**

Le Conseil de l'Union européenne (Bruxelles, 20 et 21 novembre 2008) a révisé pour 2009 le cadre de coopération européenne en matière de politique

(5) Étude réalisée dans dix-sept pays (en Europe, en Asie et aux États-Unis).

de la jeunesse. Les objectifs sont de deux ordres : assurer une meilleure employabilité des jeunes, leur accès aux loisirs et à la libre créativité ; prendre en compte la parole des jeunes dans le processus de décisions qui les concernent, sur la base d'objectifs et de structures clairs afin de rendre le dialogue structuré plus efficace.

### **Objectifs éducatifs et sociaux pour la jeunesse**

Les objectifs européens à l'égard de la jeunesse s'intéressent à l'éducation et à la formation, à la culture et au sport, à la mobilité et à la créativité. Il s'agit d'accompagner les jeunes dans leur trajectoire vers la vie d'adulte : les pays investissent différemment dans la jeunesse. Aussi, les politiques européennes de loisirs des adolescents et des jeunes sont difficilement comparables. Il en est ainsi sur les axes : en Suède, le sport est prioritaire ; en Allemagne, les activités créatives sont privilégiées. Il en est de même des modalités : en Pologne, les centres de loisirs sont gratuits, le Royaume-Uni a institué une carte de paiement d'accès aux activités culturelles pour les jeunes âgés de 13 ans à 19 ans : cette carte est accordée en récompense à des comportements citoyens (6).

En France, les objectifs correspondent à un ensemble d'actions et d'expérimentations, dont l'essentiel relève des ministères de l'Éducation nationale, de la Culture et de la Communication, de la Jeunesse et des Sports, de la Vie associative, de la Ville, de l'INJEP, du contrat enfance jeunesse (volet jeunesse) proposé par les CAF (7) et dont les communes s'approprient les objectifs pour initier les politiques locales. Ces politiques s'inscrivent dans des modèles d'intervention publique tels que proposés par Gösta Esping-Andersen (2008) :

- le modèle libéral anglo-saxon : l'État s'abstient de toute intervention dans le domaine familial ;
- le modèle conservateur ou corporatiste (en Allemagne et en Autriche) : l'État soutient les familles selon le modèle familial de l'homme chef de famille et apporteur de ressources ;
- le modèle social-démocrate scandinave universaliste aide individuellement les personnes et favorise l'égalité ;
- le modèle familialiste d'Europe du Sud : l'État intervient peu, compte sur la famille et les solidarités familiales entre générations en s'appuyant sur les femmes.

La France correspond globalement au modèle conservateur mais, concernant notamment les jeunes, elle évolue entre le modèle universaliste et familialiste.

Dans l'éducation et la formation, les objectifs européens sont d'améliorer les investissements dans le capital humain par l'éducation de qualité et les compétences. Cette orientation implique la responsabilité de l'État. Les enjeux politiques et économiques pour le futur sont liés au contexte de vieillissement généralisé de la population en Europe au regard d'une population active en diminution. Le Conseil de l'Europe recommande « la parentalité positive » : par ce concept, il entend valoriser la fonction éducative des parents. Le rôle des parents fait l'objet de réflexions dans tous les pays (Letablier *et al.*, 2009) - ce qui questionne plus particulièrement : le coût de l'enfant et de l'adolescent et les politiques de compensation ; les solidarités familiales ; l'égalité des sexes ; l'aide à la conciliation des temps des parents ; le développement des enfants et des adolescents ; la lutte contre la pauvreté des enfants et des adolescents ; le renouvellement démographique (et la fécondité) ; l'emploi, notamment des femmes, au regard des objectifs de la stratégie de Lisbonne.

### **L'encadrement des jeunes et le rôle éducatif des parents**

Les questionnements issus des différents travaux permettent de suggérer des axes à investiguer et de formuler des hypothèses de travail. Il s'agit de mieux connaître les besoins et les attentes des adolescents et de leur famille. La problématique est centrée, en conséquence, sur ces thèmes en deux axes : l'un, à partir des aspirations et des besoins des jeunes, l'autre, observé par les parents sur les thématiques abordées par les jeunes. Ces deux axes sont imbriqués et interactifs.

#### **Les jeunes demandent un encadrement souple et adapté**

Contrairement à la perception des encadrants (adultes, dont les parents, susceptibles d'être dans cette situation), les études semblent montrer que les jeunes souhaitent bénéficier d'une présence, d'un encadrement, souples et adaptés. Ainsi, une étude sur les liens entre des pères divorcés et leurs enfants après la séparation d'avec la mère montre la construction du lien d'attachement avec le père à travers les échanges sur les loisirs et sur la vie scolaire (Prokofieva, 2000). Le fil conducteur de la demande d'encadrement des jeunes pourrait s'exprimer comme un besoin d'attachement, de lien bienveillant, de la part de leur famille et de leurs autres interlocuteurs adultes. L'accent relevé

(6) Site Europa, Politiques de jeunesse : [http://europa.eu/pol/educ/index\\_fr.htm](http://europa.eu/pol/educ/index_fr.htm)

(7) Le Contrat enfance jeunesse (volet jeunesse), créé en 2006, remplace progressivement le Contrat temps libres, créé en 1998 et le Contrat enfance créé en 1990. C'est un contrat d'objectifs et de cofinancement conclu entre une CAF et une collectivité territoriale ou un groupement de communes. Il met en œuvre une politique en faveur des loisirs et des vacances des enfants et des adolescents.



dans les travaux évaluatifs met en évidence un déficit d'activités en direction des jeunes ou des inadaptations des actions proposées.

Comment les jeunes souhaitent-ils être encadrés ; quels sont les fondements de cette demande d'encadrement et de relation avec les adultes. Cette question pourrait être reliée à la supervision et au contrôle (Mucchielli, 2000), certains auteurs soulignant que ces deux modes de relations ont un sens associé à l'attachement (Le Camus, 2002). À titre d'exemple, à l'occasion d'un séjour en prison d'un père de famille, Jean Le Camus montre comment les motifs de discussion autour de l'histoire scolaire et des activités d'apprentissage entre un père et son fils contribuent à reconstruire une relation difficile et à réhabiliter à la fois le père et l'adolescent.

### **Des adolescents soumis à des normes**

Selon Vincenzo Cicchelli (2008), « autonomie, projet, engagement, responsabilité » sont les quatre normes auxquelles sont soumis les jeunes. La demande des jeunes d'un encadrement peut paraître paradoxale au regard des souhaits d'émancipation et d'autonomie. Dans une enquête conduite en 2001 par François de Singly pour l'Institut de la ville en mouvement (8) auprès d'un échantillon représentatif de 820 jeunes urbains âgés de 11 ans à 13 ans et de 820 adultes, pères ou mères, le sociologue étudie la mobilité des jeunes (les déplacements et les moyens utilisés). L'accès à la ville est un indicateur de l'accès à l'âge adulte et à la citoyenneté ; les déplacements dans la ville représentent des enjeux éducatifs. Les jeunes peuvent s'affranchir vis-à-vis des adultes et de leurs parents. La ville sans ses parents constitue un rite de passage vers la vie adulte. D'autres signes rituels sont l'accès à une chambre personnelle dans la maison familiale, la représentation sexuée du mode de transport (le deux roues à moteur est préféré des jeunes hommes). Pour les parents, il existe une tension entre le souci sécuritaire et la reconnaissance d'autonomie. Dans une enquête de l'Institut d'études marketing et d'opinion international TNS Sofres, en 2003, les adolescents interrogés sur leurs attentes demandent la possibilité de travailler pendant l'été (49 %), d'accéder à des places de cinéma avec un prix préférentiel, de voyager à tarif réduit. Ces attentes seraient reliées à des formes de passages rituels qui caractérisent les adolescents et les jeunes, confrontés à se libérer de cadres protecteurs pour se construire [Singly (de), 2001] et d'accéder à la mobilité, comme moyen de grandir en s'éloignant de ses parents puis de revenir (Kaufman et Flamm, 2004). Ces rituels prennent des contours différents selon les facteurs de contexte de l'environnement familial, éducatif, social (Le Breton, 2009) ; ils évoluent également en fonction de l'histoire collective et individuelle et peuvent modifier les rythmes conventionnels des âges.

ronnement familial, éducatif, social (Le Breton, 2009) ; ils évoluent également en fonction de l'histoire collective et individuelle et peuvent modifier les rythmes conventionnels des âges.

Sur le champ des loisirs, la question des formes de l'autonomie en fonction de l'âge et la vision comparée des parents et des adolescents se différencient selon le contexte de vie : géographie résidentielle, appartenance sociale, possibilités d'accès à des équipements... Cette approche permet de caractériser certaines de ces formes d'autonomie : comment s'articule une demande d'autonomie et d'encadrement ? Quelles en sont les conditions, les contours, les limites ?

Ces besoins sont à associer au souhait des jeunes, comme des familles, de participer aux décisions qui les concernent, à la conception, à la réalisation et à l'évaluation des projets. Cet axe de développement peut être lié au souhait européen de développer le « capital humain ». L'invitation à participer à la vie sociale viendrait, d'après V. Cicchelli (2008), de la peur par les adultes du désintérêt des jeunes pour le bien commun : il s'agirait davantage de la nécessité de canaliser la jeunesse face à la violence. Pour autant, les expériences telles que les conseils de jeunes initiés par les communes font l'objet de défections, peut-être en raison d'une certaine impatience des jeunes à traduire en actions les propositions, et de la possibilité d'infléchir des décisions. En France, mille deux cents conseils d'enfants et de jeunes âgés de 9 ans à 18 ans fonctionnent ; certains sont simplement consultatifs. Des expériences plus concluantes menées en Italie de cinq cents conseils de jeunes de moins de 16 ans montrent que ces structures fonctionnent comme les conseils municipaux d'adultes : certains ont un maire élu parmi les jeunes, d'autres fonctionnent avec le maire de la ville. Par ailleurs, des articulations existent avec l'école. Les adolescents et les jeunes représentent des indicateurs de la qualité de vie de leur ville, et leurs avis sont pris en compte.

La demande de participation, incluant l'accès à la citoyenneté, les formes qu'elle peut prendre et de ce qui en est attendu, selon les parents et les adolescents, pourrait éclairer les inadaptations des propositions faites aux jeunes et les échecs relatifs de certaines initiatives.

### **La demande des parents de partage du rôle éducatif**

Investis dans les relations affectives, de transmission de valeurs, d'échanges relationnels sur les thèmes de la vie quotidienne ou d'avenir, certains

(8) Partenariat avec la Mission prospective de la Régie autonome des transports parisiens, l'Agence Mouvement, la CAF du Val-de-Marne, le ministère de l'Éducation nationale.

parents semblent sensibles à un partage de la fonction parentale avec les institutions et l'État (Roché, 2008 ; Cavalli *et al.*, 2008 ; Mucchielli, 2000 ; enquêtes IPSOS pour la DIF 2007 ; enquête de l'INSEE Éducation et Famille 2003 ; Ananian et Bauer, 2007). Ainsi, les familles semblent apprécier les réseaux de parents ressources et de professionnels sur lesquels elles peuvent s'appuyer (Bastard et Cardia-Vonèche, 2005) (9). En effet, la responsabilité parentale – tout en restant incontournable – est relativisée au regard d'autres facteurs liés à l'environnement familial, au logement, au collège ou au lycée. L'accès à des équipements, les configurations humaine, sociale et géographique des lieux d'ancrage orientent et influencent les relations éducatives. Cette interaction a été illustrée lors d'un colloque organisé par le Conseil d'analyse stratégique sur le thème « La responsabilisation des parents : une réponse à la délinquance des mineurs ? » (Boisson, 2008). Il est souligné que la responsabilité parentale ne peut être unique : les facteurs externes à la famille dans la transmission éducative des parents, comme les effets de l'environnement proche, ou de l'apprentissage social sont également déterminants. Dans ce contexte, les mesures éducatives, à visée coercitive à l'égard des parents, font débat. Pour certains, elles vont à l'encontre du besoin de confiance en soi des parents et rendent inefficaces les politiques de sanction. Pour d'autres, les solutions éducatives préventives se fondent sur la discussion et sur les conditions d'implication de la famille qui devient une partie de la solution. Ces mesures sont associées à une conception de gestion collective des actions éducatives et des problèmes de délinquance à l'égard de la jeunesse. Ainsi, des expériences en Nouvelle-Zélande et en Belgique ont pour objectif de proposer des modes de réparation en associant le jeune, sa famille, les professionnels, dans une gestion partagée du conflit (10). Ce type d'expérience intéresse d'autres situations présentant une difficulté. L'intérêt réside dans la manière de gérer une difficulté ponctuelle ou passagère de façon collective, en prenant en compte simultanément l'ensemble des facteurs de causalité. Ce débat sur les attitudes négatives de sanction et positives de réparation n'est pas nouveau.

Les relations avec les institutions participent de la définition de l'image publique, de la valeur des individus... Elles ont le pouvoir de fragiliser l'identité et la légitimité des parents, influencent le rapport de leurs enfants à la collectivité, lorsque les signaux sont négatifs... Car « les parents supervisent... pour pouvoir anticiper » (Loncle, 2008). Mais, si les parents observent une transgression, ils la perçoivent comme un déséquilibre de leur autorité, une remise en cause de leur rôle, la dévalorisation de leur image face aux services publics... Ces effets de « déprise éducative » entraînent un relâchement de la supervision des parents, en ajoutant un effet déstructurant à l'égard du jeune... Par conséquent, les explications ne viennent pas seulement de la famille, qui reste l'une des composantes fortes du processus de réparation éducative (Loncle, 2008). Un récent rapport de la Cour des comptes (2009) souligne une information imparfaite des parents et préconise de repenser le pilotage des actions de soutien à la parentalité. Selon ce rapport, les collectivités locales « pourraient jouer un rôle déterminant dans la définition et la conduite des politiques locales de soutien aux parents, notamment les plus démunis », aux côtés des CAF et en articulation avec les départements. Cette question mérite d'être investiguée pour comprendre les circonstances et les conditions dans lesquelles les parents souhaitent un soutien et un partage de la responsabilité éducative.

### Autonomie, encadrement dans les activités de loisir des adolescents : perspectives

Les activités de loisirs des adolescents, activités extrascolaires au sens large (11), représentent un prétexte ou un support des conceptions et des pratiques éducatives des parents, dans leurs relations avec leurs grands enfants. Ces questionnements déjà connus permettent de se saisir de leurs enseignements pour approfondir les points de convergence ou de divergence sur les attentes d'encadrement des jeunes à l'égard de leurs parents, plus largement des institutions. Les évolutions en cours ou émergentes des perceptions éducatives et de transmission, les perspectives d'avenir

(9) Les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP).

(10) En Belgique, la « conférence restaurative » en groupe rassemble parents, mineur délinquant, responsables de l'ordre public, victime. L'objectif est de proposer ensemble des modes de réparation de l'acte délinquant. Cette expérience conduite en Nouvelle-Zélande associe les parents ou la famille élargie à la gestion du conflit, conjugue principes de responsabilité et soucis d'avenir. Les parents passent du statut de coaccusés à celui de partie de la solution ; les adolescents sont moins stigmatisés et des solutions leur sont proposées par le groupe ; la victime est réconfortée et les professionnels sont satisfaits. En France, les lieux d'écoute et d'accueil des parents (LEAP) et les REAAP relèvent de cette logique préventive.

(11) Les actions concernées sont les activités de loisirs au sens large, ou activités extrascolaires : les loisirs de proximité, les activités sportives, culturelles, ludiques, éducatives, sociales, amicales et familiales, individuelles et collectives, le rôle effectif et attendu des équipements de voisinage, des centres sociaux, des supports technologiques ; les relations avec le collège ou le lycée ; la vie amicale et familiale ; l'encadrement : les parents ; le rôle effectif et attendu des réseaux de parents et/ou de professionnels.

dans le domaine des activités de loisirs en faveur des adolescents et de leur encadrement peuvent être identifiées sous des formes exploratoires, prospectives. Il s'agirait de sonder auprès des jeunes comme des parents les conditions d'attachement, de supervision et de contrôle, d'implication, dans le cadre des activités de loisirs. Caractériser des effets des activités de loisirs, de l'implication dans des projets sur l'individualisation identitaire, sur la socialisation, sur la conception des projets d'avenir conduit à s'interroger sur le lien entre scolarité, réussite scolaire et projet de loisir ; comment les activités extrascolaires concourent aux champs éducatifs, de transmission, de vie « citoyenne », et prolongent l'enseignement de l'école et de la famille ?

Parmi les exemples de questionnement, au moins trois axes d'étude à poursuivre pourraient être retenus. Le premier axe considérerait le choix par les adolescents des activités de loisirs : l'option retenue relève-t-elle d'un accord, ou d'une condition – provoquée – d'affirmation de soi ? Les motivations des adolescents et des jeunes, des parents, dans le choix des activités s'intéressent à la construction identitaire : elles peuvent se contredire et mettre en évidence les écarts de perception entre parents et jeunes. L'identification des processus de choix permet de comprendre qui décide d'une activité ou d'un projet : l'adolescent, le parent ou une autre personne ; d'explorer quelles sont les contraintes ou les opportunités d'équipement, de tarifs ; d'établir les priorités, les souhaits, les attentes, les regrets, les effets attendus et observés sur la vie scolaire, sociale, familiale, du quartier, du village, de voisinage. Le deuxième axe d'étude à explorer pourrait porter sur les activités de loisirs en tant que stratégie, prétexte pour tisser des liens. L'observation des comportements des adolescents et des jeunes dans la manière d'« utiliser » des actions facultatives comme les activités de loisirs devrait montrer leur quête pour tisser un (des) lien(s) avec les autres, avec leurs pairs, et avec les adultes. Cet axe nécessiterait parallèlement l'identification des difficultés : quels sont les limites, les manques lorsqu'une difficulté apparaît – ou risque d'apparaître – du double point de vue du jeune et de ses parents ? Les possibilités de soutien existent-elles, sont-elles facilement accessibles ? Existe-t-il des freins à solliciter les services publics ou la famille ? Enfin, le troisième axe concernerait les activités de loisirs qui structurent le parcours vers l'autonomie dans la trajectoire adolescente vers la vie adulte : quelles sont les conditions structurantes individuellement et collectivement dans les relations que les jeunes entretiennent avec leur environnement, notamment leur famille, à l'occasion des loisirs ? Comment les activités de loisirs s'inscrivent-elles dans les rites de passages ? Quelles évolutions des

conceptions de l'encadrement par les parents sont repérables d'après les points de vue croisés des jeunes et des parents ? Quels sont les écarts de perception ?

Les interrogations auprès des parents et des jeunes, consultés de façon rétrospective sur leur expérience passée depuis l'âge de 12 ans, pourraient mettre en évidence des effets de trajectoire, selon les classes d'âges de 12-13 ans, 14-15 ans et 16-17 ans, garçons et filles, et leurs parents, en distinguant le point de vue du père et celui de la mère. Des critères de représentativité permettront de dresser des typologies selon le contexte : habitat en milieu urbain – villes de taille différentes, types de commune, urbain périphérique –, en milieu rural ou semi-rural, cartographie selon les régions, profils types (économique et social) des familles, trajectoire scolaire de l'adolescent. L'analyse croisée des conceptions des parents et des jeunes, la mesure des effets d'avancée en âge et de genre (des adolescents, des parents), d'origine sociale, de structure et d'histoire familiale, de zone géographique et d'accès aux équipements mettra en perspective des typologies croisées de l'histoire scolaire et sociale, familiale, amicale, de quartier ou de village, des motifs de « décrochage » et des typologies des parcours de « réussite » scolaire et sociale. Avec le concours d'experts, de partenaires de la jeunesse, sur les indicateurs et les questions à explorer, l'objectif est de conjuguer les attentes des adolescents et celles de leurs parents en matière de loisirs pour définir la finalité attendue d'une politique familiale de jeunesse.

## Bibliographie

Ananian S., Bauer D., 2007, « **Le temps périscolaire** », *Études et Résultats*, n° 611.

Archambaud P., 2002, « **Séparation et divorce : quelles conséquences sur la réussite scolaire des enfants ?** », *Population et Sociétés*, n° 379.

Attias-Donfut C. et Segalen M., 1998, *Grands-parents : la famille à travers les générations*, Paris, Odile Jacob.

Azoulay M., Crépin A., Crépin C., Douesneau C., Guillaudoux V. et Sloma C., 2009, « **La contractualisation avec les CAF : quelle contribution à la construction collective d'une politique enfance jeunesse ?** », *l'e-ssentiel*, n° 81.

Azoulay M., Crépin A., Crépin C., Douesneau C., Guillaudoux V. et Sloma C., 2009, « Évaluation de la politique de l'enfance et de la jeunesse des CAF. Attentes des familles et des jeunes. Attentes des élus. Territoires », Caisse nationale des allocations familiales, Dossier d'études, n° 113.



- Bastard B. et Cardia-Vonèche L., 2005, *Vers un nouvel encadrement de la parentalité ? L'intervention sociale face aux ruptures familiales*, *Informations Sociales*, n° 122:110-121.
- Boisson M., 2008, colloque « La responsabilisation des parents : une réponse à la délinquance des mineurs ? », Conseil d'analyse économique ; compte rendu du colloque dans *Recherches et Prévisions*, n° 93:110-114.
- Cahierre A. et Hetzel P., 2007, « Temps des familles, temps des enfants : autour de la scolarité », rapport pour la Conférence de la Famille.
- Cavalli A., Cicchelli V. et Galland O., 2008, *Deux pays, deux jeunesses ? La condition juvénile en France et en Italie*, Presses universitaires de Rennes, collection Le sens social.
- Cazain S. et Crépin C., 2003, « Familles couvertes par les CAF », CNAF, Dossier d'études, n° 85.
- Centre de recherche, d'étude, et d'observation des conditions de vie (CREDOC), 2008, « Enquête Conditions de vie des Français », volet jeunesse.
- Cicchelli V., 2008, *Les nouvelles formes d'engagement en France. Dispositifs institutionnels et participations juvéniles*, in *Deux pays, deux jeunesses ? La condition juvénile en France et en Italie* (Cavalli A., Cicchelli V. et Galland O.), 2008, Presses universitaires de Rennes, collection Le sens social:87-94.
- Cour des comptes, 2009, « les politiques de soutien à la parentalité », rapport annuel.
- Damon J., 2004, *Les adolescents : données de cadrage*, *Recherches et Prévisions*, n° 76:99-107.
- Esping-Andersen G., avec Palier B., 2008, *Trois leçons sur l'État-providence*, Paris, Seuil, collection La République des idées.
- Godet M. et Sullerot E., 2005, *La famille, une affaire publique*, rapport pour le Conseil d'analyse économique, n° 57, Paris, La Documentation française.
- Hébrard de Veyrinas F. et Pequignot J.-P., 2007, « Temps des familles, temps des enfants : des espaces de loisirs », rapport pour la Conférence de la famille.
- IFOP, Sondage pour l'observatoire Kidexpo, 2008, « Regard sur la vie familiale : le grand bouleversement des dernières décennies ».
- INSEE, 2003, « Enquête Éducation et Famille. Conditions de vie des ménages (échantillon de 1 405 adolescents âgés de 10 à 19 ans scolarisés en secondaire en octobre 2003) ».
- IPSOS, 2007, Enquête pour la Délégation interministérielle à la Famille (DIF) sur « Les relations parents-enfants au quotidien ».
- Kaufman V. et Flamm M., 2004, « Famille, temps, mobilité », Institut pour la Ville en Mouvement, CNAF, Dossier d'études, n° 51.
- Le Breton D., 2009, « L'adolescence – Les nouveaux rites de passage », Cité des sciences, cycle de conférences.
- Le Camus J. (dir.), 2002, *Rester parents malgré la détention. Les relais enfants-parents et le maintien des liens familiaux*, Éditions Érès.
- Letablier M.-T., Luci A., Math A. et Thévenon O., 2009, *The cost of raising children and the effectiveness of policies supporting parenthood*, in « European countries: a Literatur Review », INED, Documents de travail, n° 158.
- Loncle P., 2008, *Des jeunes français isolés et pessimistes face à une prise en charge publique limitée*, in « Les jeunesses face à leur avenir : une enquête internationale » [sous la dir. de Stellingner A. (dir.), avec la collaboration de Wintrebert R.], rapport pour la Fondation pour l'innovation politique:113 à 122.
- Mucchielli L., avec la collaboration de Mucchielli K., 2000, « Familles et délinquances. Un bilan pluridisciplinaire des recherches francophones et anglophones », CNAF, Dossier d'études, n° 9.
- Octobre S., 2009, « **Pratiques culturelles chez les jeunes et institutions de transmission : un choc de cultures ?** », *Culture Prospective*, n° 1.
- Paugam S., 2007, *Repenser la solidarité, l'apport des sciences sociales*, PUF, collection Le lien social.
- Prokofieva L. avec la collaboration de Valetas M.-F., 2000, « **Les pères et leurs enfants après le divorce en Russie** », *Naslenie i Obschestvo (Population et Société*, en russe), n° 50.
- Roché S., 2008, *Délinquance et socialisation familiale : une explication limitée*, *Recherches et Prévisions*, n° 93:5-15.
- Schneider V., 2009, « Loisirs et pratiques culturelles des jeunes », rapport de l'Observatoire des inégalités.
- Singly F. (de), 2001, « La liberté de circulation de la jeunesse », commentaire des résultats d'un sondage « Les jeunes et leurs modes de déplacement en ville », Institut pour la Ville en Mouvement.
- Stellingner A. (dir.), avec la collaboration de Wintrebert R., 2008, « Les jeunesses face à leur avenir : une enquête internationale », rapport pour la Fondation pour l'innovation politique.
- Van de Velde C., 2007, *La dépendance familiale des jeunes adultes en France*, in *Repenser la solidarité* (sous la dir. de Paugam S.), Paris, PUF, collection Le lien social.